



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2020

Le Conseil municipal, s'est réuni le mardi 25 février 2020 à 19h au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Régis MARCEAU, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, BAVEREL, BUTTEFEY, FAIVRE, GIROD, RACINE, ROGEBOZ et TEMPESTA, M. BACHETTI, COTE-COLISSON, GRESSET, LONCHAMPT, MARCEAU, PETIT et VIVOT.

Représenté : M. BILLOT ayant donné pouvoir à M. COTE-COLISSON.

Absents : Mme RENAUD, M. PALMA.

Excusé : M. LANDRY.

Mme BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2020.

M. le Maire rappelle les points adoptés lors de la séance du 18 janvier 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2020.

2. Bilan des cessions et acquisitions – Exercice 2019.

M. le Maire rappelle l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, modifié par l'ordonnance n°2006-440 du 21 avril 2006.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du bilan des cessions et acquisitions de l'exercice 2019, tel que présenté ci-dessous :

Budget général

Cessions			
Objet	Parcelle	Acheteur	Prix
Terrains rue des Artisans	AA 321 et AA 327 – Le Village Nord	NEOLIA	290 000 €
Aisance,	AB 301 et AB 303 – Le Village	Consorts GRIFFON	900 €
Communal,	A 622 – Crêt de la Rappe	Earl Crêt de la Rappe	7 094 €

Acquisitions			
Objet	Parcelle	Vendeur	Prix
Néant.			

• Budget Eau

Néant.

• Budget Forêt

Acquisitions			
Objet	Parcelle	Vendeur	Prix
Bois,	C 54 – Aux Arepieds	REMERY	16 000 €

3. Approbation du compte administratif du Budget général de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend connaissance du compte administratif du Budget général pour l'exercice 2019, dressé par M. le Maire, tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		260 474,46	546 638,04		546 638,04	260 474,46
Opérations de l'exercice	1 605 738,77	2 348 289,04	2 178 815,35	1 995 422,92	3 784 554,12	4 343 711,96
TOTAUX	1 605 738,77	2 608 763,50	2 725 453,39	1 995 422,92	4 331 192,16	4 604 186,42
Résultats de clôture	1 003 024,73		-730 030,47		272 994,26	
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés	1 605 738,77	2 608 763,50	2 725 453,39	1 995 422,92	4 331 912,16	4 604 186,42
Résultats définitifs	1 003 024,73		-730 030,47		272 994,26	

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif, constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

4. Approbation du compte de gestion de M. le Receveur du Budget général pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

5. Affectation du résultat du Budget général de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Considérant que le compte administratif de 2019 présente :

- Un Excédent de fonctionnement de : 1 003 024,73 €
- Un Déficit d'investissement de : 730 030,47 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, affecte :

- **La somme de 730 030,47 € au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés pour le comblement du déficit de la section d'investissement**

• La somme de 272 994,26 € au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté.

6. Approbation du compte administratif du budget « Bois » de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend connaissance du compte administratif du budget Bois pour l'exercice 2019, dressé par M. le Maire, tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		3 250,51	35 590,00		35 590,00	3 250,51
Opérations de l'exercice	49 857,35	83 887,39	47 921,61	57 590,00	97 778,96	141 837,38
TOTAUX	49 857,35	87 137,89	83 871,61	57 590,00	133 728,96	145 087,89
Résultats de clôture	37 280,54		-25 921,61		11 358,93	
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés	49 857,35	87 137,89	83 871,61	57 590,00	133 728,96	145 087,89
Résultats définitifs	37 280,54		-25 921,61		11 358,93	

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif, constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

7. Approbation du compte de gestion de M. le Receveur du budget « Bois » pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

8. Affectation du résultat du budget « Bois » de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Considérant que le compte administratif de 2019 présente :

-Un Excédent de fonctionnement de : 37 280,54 €

-Un Déficit d'investissement de : 25 921,61 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, affecte

- La somme de 37 280,54 € au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés pour le comblement du déficit de la section d'investissement
- La somme de 11 358,93 € au compte 002 – Excédent antérieur reporté.

9. Approbation du compte administratif du budget « Eau » de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend connaissance du compte administratif du budget Eau pour l'exercice 2019, dressé par M. le Maire, tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		86 394,11		10 138,29		96 532,40
Opérations de l'exercice	198 246,79	231 070,61	177 036,05	94 936,00	375 282,84	326 006,61
TOTAUX	198 246,79	317 464,72	177 036,05	105 074,29	375 282,84	422 539,01
Résultats de clôture	119 217,93		-71 961,76		47 256,17	
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés	198 246,79	317 464,72	177 036,05	105 074,29	375 282,84	422 539,01
Résultats définitifs	119 217,93		-71 961,76		47 256,17	

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif, constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

10. Approbation du compte de gestion de M. le Receveur du budget « Eau » pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1^o/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2^o/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3^o/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

11. Affectation du résultat du budget « Eau » de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Considérant que le compte administratif de 2019 présente :

- Un Excédent d'exploitation de : 119 217,93 €
- Un Déficit d'investissement de : 71 961,76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, affecte

- la somme de 71 961,76 € au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés pour le comblement du déficit de la section d'investissement,
- la somme de 47 256,17 € au compte 002 - Excédent antérieur reporté.

12. Rue de la Chaussée – Rue du Lycée - Travaux de voirie et d'aménagement de modes de déplacements doux – Plan de financement – Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2019-033 du 4 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe de réaliser un aménagement de sécurisation du carrefour entre la rue de la Chaussée et la rue du Lycée par un ouvrage, dont la nature reste encore à déterminer et la nécessité de prolonger le réseau cyclo-piéton depuis le rond-point du Chemin du Train jusqu'à ce carrefour, puis dans la rue du Lycée.

Par délibération n°2019-078 du 5 septembre 2019, le Conseil municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération au bureau d'études BEJ SAS.

Dans le cadre de cette mission, le bureau d'études a remis une estimation s'élevant à 568 917 € HT toutes tranches et options comprises. L'opération comprendra aussi des acquisitions foncières et leurs frais annexes en vue du passage de la piste cyclo-piéton, ainsi qu'une intervention du SYDED.

Il apparaît que cette opération peut faire l'objet de subventions. En conséquence, un plan de financement a été établi.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de voirie et réseaux :	568 917 €	Autofinancement :	514 939,11 €
<u>Tranche ferme : Carrefour</u> <i>rues de la Chaussée et du Lycée / Rue de la Chaussée jusqu'aux Grands Champs.</i>	151 902 €	État - DETR (35%) :	181 052,90 €
<i>Dont Voie douce</i>	48 345 €	Département (25%) :	49 770,62 €
<u>Tranche optionnelle 1 :</u> <i>Rond-point Chemin du Train et bas rue de la Chaussée.</i>	93 695 €	Région (20%)	41 012,70 €
<i>Dont Voie douce</i>	17 145 €		
<u>Tranche optionnelle 2 :</u> <i>Rue de la Chaussée centrale.</i>	179 920 €		
<i>Dont Voie douce</i>	85 995 €		
<u>Tranche optionnelle 3 :</u> <i>Rue du Lycée jusqu'à Pontarlier.</i>	106 150 €		
<i>Dont Voie douce</i>	47 597,50 €		
<u>Option : Feux tricolores</u>	37 250 €		
Maîtrise d'œuvre :	17 088,50 €		
<i>Phase APS à APD</i>	4 743 €		
<i>Phase PRO à AOR (2,17%)</i>	12 345,50 €		
Acquisition foncière sur riverains :	81 666 €		
Autres travaux :	117 103,83 €		
- SYDED :	96 270,83 €		
- Génie civil enfouissement apport volontaire :	20 833 €		
Frais d'opérations :	2 000 €		
Total	786 775,33 €	Total	786 775,33 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, une contre (Mme TEMPESTA) et 4 abstentions (Mme BARTHE, MM. BILLOT, COTE-COLISSON et PETIT) :

- approuve le programme de travaux d'aménagement des rues de la Chaussée et du Lycée,
- s'engage à financer et réaliser l'opération citée ci-dessus,
- sollicite l'aide financière de la Région Bourgogne Franche-Comté au de l'Aménagement des Territoires - Programme 54.42 – Habitat et aménagement BFC,
- s'engage à réaliser les travaux dans les délais respectifs imposés par chaque financeur à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des 2020, 2021 et 2022,
- mandate M. le Maire ou sa première Adjointe pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13. Demandes de subventions exceptionnelles de l'école élémentaire pour des voyages scolaires.

M. le Maire indique que par courrier en date du 16 janvier 2020, l'Ecole élémentaire de Doubs a sollicité le Conseil municipal pour l'octroi de subventions exceptionnelles dans le cadre de l'organisation de voyages scolaires. Ces voyages concernent les classes de :

- CE 1 et CE 2 représentant 55 élèves du 4 au 6 mai 2020 aux Grangettes pour un coût de 165 € par enfant.
- CM 2 représentant 50 élèves au 16 au 18 juin 2020 à Lyon pour un coût de 165 € par enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement d'une participation de 20 € par enfant pour les voyages présentés ci-dessus.

14. Modification de la durée d'une concession funéraire.

M. SEIGNEUR indique qu'en octobre 1993, M. et Mme Joseph DEVILLERS ont acquis une concession cinquantenaire dans le cimetière de Doubs. Par courrier en date du 28 janvier 2020, les descendants de M. et Mme DEVILLERS ont sollicité la commune pour convertir la durée de la concession cinquantenaire en concession perpétuelle.

Il est nécessaire de tenir compte de la part de la concession cinquantenaire déjà amortie dans le calcul du montant de la nouvelle concession perpétuelle.

- Concession cinquantenaire de 120 € en 1993, amortie sur 26 ans jusqu'à 2019 à raison de 2,40 € par an, soit 62,40 €.
- Concession perpétuelle de 300 € diminuée du montant non amorti de la concession cinquantenaire, augmentée des frais d'enregistrement : $300 - (120 - 62,40) - 25 = 267,40$ €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuver la modification de la durée de la concession funéraire,
- approuve le calcul du montant de la nouvelle concession perpétuelle tel que présenté ci-dessus.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Doubs, le 26 février 2020.

Le Maire,
R. MARCEAU

